

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENO
Emmanuelle MÉREL
Commissaires aux Comptes
Associés

ASSOCIATION SAINT YVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

ASSOCIATION SAINT-YVES

Association Loi 1901
3 place André Leroy
49100 ANGERS

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faïdherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

À l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAINT YVES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'association constitue des dépréciations des créances usagers selon les modalités décrites dans la note 3.5 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association décrite dans la note « Créances et dettes » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 6 février 2024

SAS SOREX

Commissaire aux comptes



David RENO

Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social



ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/09/2022 au 31/08/2023			Au 31/08/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	3 341 576	2 114 518	1 227 059	813 095
Autres immobilisations incorporelles	462 656	402 506	60 150	60 150
Immobilisations incorporelles en cours	501 134		501 134	462 463
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	8 301		8 301	
Immobilisations corporelles				
Terrains	778 487		778 487	778 487
Constructions	22 226 241	6 651 987	15 574 253	15 776 957
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 485 944	1 093 557	392 387	345 075
Autres immobilisations corporelles	8 651 155	7 515 143	1 136 012	1 409 873
Immobilisations corporelles en cours	941 241		941 241	468 024
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	304 086		304 086	304 086
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 171 268		1 171 268	1 057 267
Autres immobilisations financières	28 876		28 876	28 645
TOTAL I	39 900 964	17 777 710	22 123 253	21 504 123
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 364 408	322 262	24 042 145	19 412 925
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 735 319		2 735 319	2 384 423
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 406 104		9 406 104	9 361 521
Charges constatées d'avance	321 090		321 090	208 041
TOTAL III	36 826 921	322 262	36 504 658	31 366 910
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	76 727 885	18 099 973	58 627 912	52 871 033

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Bilan Passif

Bilan Passif	31/08/2023	31/08/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	846 570	846 570
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 735 446	1 011 047
Excédent ou déficit de l'exercice	201 039	724 398
Situation nette	2 783 055	2 582 016
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 988 193	5 351 043
Provisions réglementées	383 797	383 797
TOTAL I	8 155 046	8 316 856
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	942 263	790 828
TOTAL III	942 263	790 828
Provisions		
Provisions pour risques	5 464 214	5 063 718
Provisions pour charges		
TOTAL IV	5 464 214	5 063 718
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 343 651	10 591 268
Emprunts et dettes financières diverses	76 919	75 107
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 310 870	2 765 938
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 961 838	2 765 157
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 500 686	4 141 038
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	22 872 425	18 361 124
TOTAL V	44 066 389	38 699 632
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	58 627 912	52 871 033

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Compte de résultat

Compte de résultat	31/08/2023	31/08/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	21 538	18 514
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	35 635 199	33 687 544
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 193 619	7 926 221
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	314 012	271 015
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 222 654	1 060 005
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 087 741	1 422 843
TOTAL I	47 474 764	44 386 142
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	21 270	18 400
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	12 176 193	10 904 330
Aides financières	1 244 847	1 113 818
Impôts, taxes et versements assimilés	336 560	647 186
Salaires et traitements	20 333 549	18 512 375
Charges sociales	7 708 722	7 256 498
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 442 860	2 488 259
Dotations aux provisions	475 496	121 447
Reports en fonds dédiés	151 436	226 881
Autres charges	2 556 739	2 581 672
TOTAL II	47 447 673	43 870 865
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	27 091	515 277
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 229	6 387
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	13 229	6 387
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	168 263	172 686
Différences négatives de change	113	110
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	168 376	172 796
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-155 147	-166 410
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-128 055	348 867

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/08/2023	31/08/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	60 212	12 075
Sur opérations en capital	362 849	436 211
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		84 273
TOTAL V	423 061	532 559
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	82 400	156 389
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 616	
TOTAL VI	93 017	156 389
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	330 044	376 170
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	950	639
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	47 911 055	44 925 088
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	47 710 016	44 200 689
EXCÉDENT OU DÉFICIT	201 039	724 398

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

ANNEXE

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

NOTE 1 - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

Note 1.1 - Informations générales

L'U.C.O. - FACULTES LIBRES DE L'OUEST - ASSOCIATION SAINT-YVES a pour objet de soutenir et développer, par tous les moyens légaux, l'enseignement supérieur libre, tel qu'il existe présentement.

L'U.C.O. - FACULTES LIBRES DE L'OUEST - ASSOCIATION SAINT-YVES est un établissement universitaire privé qui développe, propose et dispense des formations courtes ou longues, en présentiel, à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance) sur les campus d'ANGERS et de NANTES et exceptionnellement sur d'autres lieux.

L'Association regroupe plus de 400 salariés permanents et les moyens mis en œuvre comprennent en outre :

- Les immeubles nécessaires au but recherché par l'Association,
- Les sommes versées pour le paiement des frais de scolarité,
- Les subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et des établissements publics,
- Les capitaux provenant des libéralités,
- Les autres produits des ventes, adhésions et rétributions perçues pour service rendu.

Note 1.2 - Réglementation comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

L'exercice social clos le 31 août 2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 août 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 58 627 912 €uros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 201 039 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 20/12/2023 par le Conseil d'Administration.

Note 1.3 - Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Note 1.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

NOTE 2 - Principes, règles et méthodes comptables**Note 2.1 - Référentiel appliqué**

L'ASSOCIATION SAINT-YVES, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, énoncées par le Comité et la Réglementation Comptable.

Note 2.2 - Principes comptables appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité
- Continuité d'activité
- Régularité
- Sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

NOTE 3 - Notes sur le bilan

Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenues) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mise à jours par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

L'approche par composants introduite par les règlements CRC n° 2002-10 et CRC 2003-07 et applicable depuis le 01/01/2005 a conduit à une décomposition des immobilisations. Les éléments constitutifs (composants) d'un actif ayant des utilisations différentes ont été comptabilisés séparément et ont fait l'objet d'un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments.

Note 3.2 - Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations ou selon les durées d'usage, en application de la mesure de simplification destinée aux PME.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 10 ans,
- Constructions : 3 à 70 ans,
- Installations et agencements divers : 3 à 10 ans,
- Matériel de transport : 3 à 5 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans,
- Mobilier de bureau : 1 à 10 ans,
- Matériel : 2 à 10 ans.

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Le fonds documentaire de l'IFRADE a été déprécié.

L'activité IDCE a été poursuivie à la suite de la fusion, d'où son maintien à l'actif pour son montant d'apport.

Note 3.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires, et le montant des augmentations de capital.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis le 23/12/2008, l'ASSOCIATION SAINT-YVES détient une participation de 44,06 % dans le capital de la S.C.I. 44 RUE DE BRISSAC.

Note 3.4 - Emprunts

	Montant en début d'exercice	Emprunts accordés	Emprunts remboursés	Montant en fin d'exercice
Total	10 585 679	675 900	917 928	10 343 651

Note 3.5 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Note 3.6 - Fonds propres

Ils comprennent :

Fonds sans droit de reprise

Le fonds propre statutaire inscrit au passif du bilan représente 846 570 Euros.

Plus-values réinvesties

Les plus-values réinvesties au passif du bilan s'élèvent à 383 797 Euros.

Reports à nouveau

Ils sont constitués des résultats (excédents ou déficits) cumulés de l'Association au 31 août 2023 et représentent un solde créditeur de 1 735 446 Euros.

Subventions d'investissement

Cette rubrique comprend le montant net des subventions versées par :

- Le Conseil Départemental de Maine-et-Loire : 544 970 Euros,
- Le Conseil Général des Pays de la Loire : 2 998 863 Euros,
- La Mairie d'ANGERS : 1 444 360 Euros.

En contrepartie des amortissements des matériels financés, les subventions sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements pratiqués.

L'ensemble des ces éléments se trouve résumé dans le tableau "Variation des fonds propres".

Note 3.7 - Fonds dédiés

L'Association a reçu, au cours de l'année 2023, comme les années précédentes, des subventions du C.R.O.U.S. de NANTES PAYS DE LA LOIRE afin de financer un programme visant à "favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation de la santé réalisées à leur intention". Cette opération a commencé en 2019 et se poursuivra en 2024.

L'ensemble des ces éléments se trouve résumé dans le tableau "Variation des fonds dédiés et reportés".

Note 3.8 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques a été inscrit en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

NOTE 4 - Autres informations

Note 4.1 - Engagements de retraite

Les engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice ont été évalués à 5 391 214 €uros selon la méthode prospective. Ils sont entièrement comptabilisés au passif de l'Association.

	Engagements 31/08/2023	Provisionnés au 31/08/2022	Dotation / reprise 31/08/2023	Reste à provisionner
PAT-AES	1 693 982	1 630 629	63 353	0
ENS	3 697 232	3 358 089	339 143	0
Total	5 391 214	4 988 718	402 496	0

L'engagement calculé tient compte des paramètres suivants :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié : la carrière de chacun est présumée achevée à l'âge de départ à la retraite à 64 ans. La provision est calculée avec charges sociales. L'anticipation du départ à la retraite par un salarié bénéficiant d'une pension de vieillesse à taux plein, avant 64 ans, n'a pas été calculée. Si le départ devait être à l'initiative de l'employeur, les indemnités seraient soumises à une contribution spécifique de 50 %.

- Convention collective : Convention collective nationale des Université et Instituts catholiques de France.

- Turnover spécifique à l'entreprise :

- * 3 % tranche d'âge 20-30 ans,
- * 2 % tranche d'âge 30-40 ans,
- * 2 % tranche d'âge 40-50 ans,
- * 1 % tranche d'âge 50-60 ans,
- * 0 % tranche d'âge supérieur à 60 ans.

- Table de mortalité retenue : TD 2011-2013.

- Taux d'actualisation financière : 1,69 % (moyenne des taux IBoxx au 31 août des 5 dernières années).

- Taux de revalorisation des salaires : 0,87 % PAT et 0,66 % ENS.

Note 4.2 - Informations relatives aux rémunérations

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 €uros et recevant une ou plusieurs subventions d'une ou plusieurs collectivités publiques dont le montant cumulé est supérieur à 50 000 €uros, doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations ainsi que les avantages en nature perçus sur l'exercice par les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2023, le montant des rémunérations concernées par ce texte et versées par l'ASSOCIATION SAINT-YVES s'élève à :

	31 août 2023	31 août 2022
Rémunération globale	216 369 €uros	228 631 €uros
Avantages en nature	Néant	Néant

Note 4.3 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2023, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 19 356 €uros.

Note 4.4 - Situation fiscale

L'ASSOCIATION SAINT-YVES a créé un secteur distinct d'activité assujetti aux impôts commerciaux depuis le 01/09/1999.

Ce secteur regroupe les activités de location, de vente et les prestations de formation continue de l'Association.

Le résultat de celui-ci, au 31 août 2023, est une perte de 89 951 €uros.

Note 4.5 - Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT MUTUEL, dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 142 231 €uros, est garanti par une caution donnée par l'ASSOCIATION IMMOBILIERE DE L'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O., dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 174 492 €uros, est garanti par une hypothèque sur le Palais.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O., dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 164 024 €uros, est garanti par le nantissement du compte bancaire sur lequel sont domiciliés les remboursements.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.C., dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 822 507 €uros, est garanti par une caution solidaire de l'ASSOCIATION IMMOBILIERE DE L'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement de la rénovation Bazin, dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 1 007 071 €uros, est garanti par une caution solidaire de l'ASSOCIATION IMMOBILIERE DE L'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement des équipements du campus LAB, dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 24 635 €uros, est garanti par le nantissement du compte bancaire sur lequel sont domiciliés les remboursements.

L'emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE pour le financement de l'acquisition du Campus Les Naudières, dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 1 377 303 €uros, est garanti par une hypothèque légale spéciale.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O. pour le financement de la rénovation Bazin, dont le capital restant dû au 31/08/2023 s'élève à 1 020 864 €uros, est garanti par une caution solidaire de l'ASSOCIATION IMMOBILIERE DE L'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O. pour le financement des travaux sur les sites d'ANGERS et de NANTES, dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 499 891 €uros, est garanti par une caution solidaire de l'ASSOCIATION IMMOBILIERE DE L'U.C.O.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.O. pour le financement de l'acquisition du Campus Les Naudières, dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 3 672 809 €uros, est garanti, d'une part, par une hypothèque portant sur l'ensemble immobilier de l'U.CO. à hauteur de 321 419 €uros et, d'autre part, par une inscription en privilège portant sur l'ensemble immobilier Les Naudières à hauteur de 3 678 581 €uros.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.C., dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 771 545 €uros, est garanti par le nantissement du compte bancaire sur lequel sont domiciliés les remboursements.

L'emprunt souscrit auprès du C.I.C., dont le capital restant dû au 31 août 2023 s'élève à 666 279 €uros, est garanti par le nantissement du compte bancaire sur lequel sont domiciliés les remboursements.

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Note 4.6 - Subventions

Les subventions d'investissement sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Depuis la première application du règlement 2018-06, les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'Association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produits à la date d'octroi de la subvention.

L'ASSOCIATION SAINT-YVES a choisi de reprendre dans le résultat, au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	139 651	7 563 245	24 780	0	173 813	8 030 806
Subventions d'équilibre	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
TOTAL	139 651	7 563 245	24 780	0	173 813	8 030 806

Note 4.7 - Effectif moyen

Catégorie de salariés	N	N-1
Personnel administratif	232	206
Enseignants	229	228
TOTAL	461	434

Note 4.8 - Ventilation des ressources

En €uros	31 août 2023	31 août 2022
Scolarités perçues par les facultés	33 207 429	31 817 901
Master enseignement et autres prestations	2 190 553	1 619 217
Frais d'inscription	204 820	107 240
Ventes de fournitures liées à l'enseignement	21 538	18 514
Frais refacturés	32 397	143 187
Ventes de livres	0	0
Subventions d'exploitation	8 193 619	7 926 221
Ressources	43 850 356	41 632 280

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	846 570				846 570
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
- dont réserves des activités sociales et médico sociales					
Report à nouveau	1 011 047	724 398			1 735 446
- dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales					
Excédent ou déficit de l'exercice	724 398	-724 398			201 039
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales					
Situation nette	2 582 016				2 783 055
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	5 351 043			362 849	4 988 193
Provisions règlementées	383 797				383 797
TOTAL	8 316 856			362 849	8 155 046

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
C.V.E.C.	790 828	151 436	162 576		162 576	942 264	500 098
TOTAL	790 828	151 436	162 576		162 576	942 264	500 098

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 604 856		2 597 126
TOTAL	3 604 856		2 597 126
Terrains	778 487		
Constructions :	4 432 751		84 552
- Sur sol propre	10 017 485		1 021 983
- Sur sol d'autrui	6 669 470		
- Générales, agencements et aménagements constructions	1 386 568		99 376
Installations :	57 592		
- Techniques, matériel et outillage	8 165 690		427 873
- Générales, agencements et aménagements divers	57 592		
Matériel :	8 165 690		427 873
- De transport	57 592		
- De bureau et informatique, mobilier	8 165 690		427 873
Emballages récupérables et divers	468 024		1 573 771
Immobilisations corporelles en cours	468 024		
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	31 976 067		3 207 555
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations	304 086		
Autres :			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 085 911		122 423
TOTAL	1 389 998		122 423
TOTAL GÉNÉRAL	36 970 921		5 927 104

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 888 315		4 313 667	
TOTAL	1 888 315		4 313 667	
Terrains			778 487	
Constructions :			4 432 751	
- Sur sol propre			10 102 037	
- Sur sol d'autrui			7 691 453	
- Gales, agencements et aménagt. const.			1 485 944	
Installations :			57 592	
- Techniques, matériel et outillage			8 593 563	
- Gales, agencements et aménagt. divers			57 592	
Matériel :			8 593 563	
- De transport			57 592	
- De bureau et informatique, mobilier			8 593 563	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 100 555		941 241	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL	1 100 555		34 083 068	
Participations évaluées par mise en équivalence				
- Participations			304 086	
Autres :				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		8 191	1 200 143	
TOTAL		8 191	1 504 230	
TOTAL GÉNÉRAL	2 988 870	8 191	39 900 964	

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour :				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	383 797			383 797
TOTAL I	383 797			383 797
Risques et charges				
- Litiges	75 000	73 000	75 000	73 000
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour :				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 988 718	402 496		5 391 214
TOTAL II	5 063 718	475 496	75 000	5 464 214

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles	136 000			136 000
- Corporelles				
Immobilisations :				
- Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	236 657	142 564	56 958	322 262
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	372 657	142 564	56 958	458 262
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	5 820 172	618 060	131 958	6 306 274
- D'exploitation		618 060	131 958	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 171 268	34 879	1 136 389
Autres immobilisations financières	28 876		28 876
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	309 772	309 772	
Clients, usagers et comptes rattachés	24 054 636	24 054 636	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	14 708	14 708	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 522 476	1 522 476	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	1 198 135	1 198 135	
Charges constatées d'avance	321 090	321 090	
TOTAL	28 620 960	27 455 696	1 165 264

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	10 343 651	975 922	3 338 666	6 029 063
Emprunts et dettes financières diverses	76 919	7 120		69 799
Fournisseurs et comptes rattachés	3 310 870	3 310 870		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 493 580	1 493 580		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 371 750	1 371 750		
Impôts sur les bénéfices	950	950		
Taxe sur la valeur ajoutée	37 780	37 780		
Autres impôts, taxes et assimilés	57 778	57 778		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	4 500 686	4 500 686		
Produits constatés d'avance	22 872 425	22 872 425		
TOTAL	44 066 389	34 628 861	3 338 666	6 098 862

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2023	31/08/2022
Emprunts obligataires convertibles		4 299
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 112 260	669 728
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 747 060	1 561 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 500 052	1 219 070
TOTAL	4 359 372	3 454 472

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2023	31/08/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	4 912 794	3 010 975
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	527 579	325 242
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	14 138	
TOTAL	5 454 511	3 336 217

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/08/2023	31/08/2022
Produits :	- D'exploitation	22 872 425	18 361 124
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		22 872 425	18 361 124

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/08/2023	31/08/2022
Charges :	- D'exploitation	321 090	208 041
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		321 090	208 041

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Détail des legs, donations et assurance-vie

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	

SOLDE DE LA RUBRIQUE	
-----------------------------	--

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Détail du résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	Solde	
	31/08/2023	31/08/2022
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	995	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	59 217	12 075
Amortissement des subventions d'investissement	362 849	436 211
Reprise de provision pour risque et charges	-	84 273
Total des produits	423 061	532 559
Charges exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	33 922	-
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	48 479	156 389
Dotations aux amortissements exceptionnels	10 616	-
Total des charges	93 017	156 389
Résultat exceptionnel	330 044	376 170

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Transferts de charges

Nature des transferts de charges	Montant
Produits à recevoir - Sinistres	27 519
Factures à établir - @cademia	705 420
Réduction de charges Fillon - Enseignants	10 165
Réduction de charges Fillon - Personnel administratif	347 591
TOTAL	1 090 695

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus										
Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
S.C.I. 44 RUE DE BRISS	690 151	61 678	44.06	304 076	304 076			12 780	4 758	
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										
2. Participations non reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/08/2023		31/08/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	1 076 992	1 076 992	615 795	615 795
Legs, donations et assurance-vie				
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public				
TOTAL I	1 076 992	1 076 992	615 795	615 795
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie	35 656 738		33 856 497	
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	162 813		215 590	
Autres produits non liés à la générosité du public	2 486 526		1 984 997	
TOTAL II	38 306 077		36 057 084	
Subventions et autres concours publics	III 8 393 655		8 146 842	
Reprises sur provisions et dépréciations	IV 131 958		132 765	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	V			
TOTAL (I à V)	47 908 682	1 076 992	44 952 486	615 795
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	118 569	118 569	150 439	150 439
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	118 569	118 569	150 439	150 439
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	367 515	367 515	464 831	464 831
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II	367 515	367 515	464 831	464 831
Frais de fonctionnement	III 46 592 883		43 376 161	
Dotations aux provisions et dépréciations	IV 628 676	91 549	236 657	
Impôt sur les bénéfices	V			
Report en fonds dédiés de l'exercice	VI			
TOTAL (I à VI)	47 707 643	577 633	44 228 088	615 270
EXCÉDENT OU DÉFICIT	201 039	499 359	724 398	525

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/08/2023		31/08/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL I				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)				
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
TOTAL I				
Contributions volontaires à la recherche de fonds II				
Contributions volontaires au fonctionnement III				
TOTAL (I + II + III)				

NOTE 5 - Compte de résultat par origine et destination**Note 5.1 - Principes généraux du compte de résultat par origine et destination**

Le compte de résultat par origine et destination englobe l'ensemble des ressources et des emplois. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et, d'autre part, les ressources inscrites par nature sans compensation possible entre les deux.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois.

Le total des ressources correspond au total des produits du compte de résultat et celui des emplois, à celui des charges du compte de résultat, mais avec des ventilations analytiques propres au compte d'emploi.

Les ressources par origine sont présentées selon la ventilation suivante :

- Cotisations sans contrepartie,
- Dons, legs et mécénat,
- Autres produits liés à la générosité du public,
- Cotisations avec contrepartie,
- Parrainage des entreprises,
- Contributions financières,
- Autres produits non liés à la générosité du public,
- Subventions et autres concours publics,
- Reprises sur provisions et dépréciations,
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs.

Les emplois par destination sont présentés selon la ventilation suivante :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de dons,
- Frais de fonctionnement,
- Dotations aux provisions et dépréciations,
- Impôts sur les bénéfices,
- Reports en fonds dédiés de l'exercice.

Dans la rubrique "Missions sociales" sont recensées les dépenses des activités qui relèvent des statuts. L'ASSOCIATION SAINT-YVES a pour objet "de soutenir et de développer, par tous les moyens légaux, l'enseignement supérieur libre [...] notamment en facilitant les études, les travaux et le séjour de leurs étudiants et de leurs maîtres, soit en créant, entretenant, louant pour les mettre à leur disposition des locaux scolaires, soit en subventionnant des œuvres créées en leur faveur, soit en créant et gérant des maisons d'accueil pour les étudiants et pour leurs maîtres, soit de toute autre manière appropriée au but de l'Association".

Ainsi, sont présentées trois missions sociales :

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux personnes handicapées,
- Bourses d'études.

Dans le C.R.O.D., sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs.

Note 5.2 - Tableau de passage du compte de résultat au C.R.O.D.

L'affectation des dépenses de l'Association dans le compte d'emploi est effectuée à partir de la comptabilité analytique.

Sous la rubrique "Missions sociales" sont rattachées les dépenses suivantes :

- Subventions et bourses versées aux associations étudiantes et aux étudiants,
- Frais engagés dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées : frais administratifs, coût de transport, charges de personnel...

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

Note 5.3 - Ressources collectées sur 2023 au compte de résultat

Les ressources de l'Association sont constituées à 73 % de frais de scolarité des étudiants et à 18 % de subventions publiques. Les produits issus directement de la générosité du public ne représentent que 2 % des ressources globales.

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons manuels pour 1 076 992 €.

Subventions aux autres concours publics

Le montant des subventions perçues au titre de l'exercice 2023 s'élève à 8 393 655 €.

Produits non liés à la générosité du public**Cotisations avec contrepartie :**

Elles comprennent essentiellement :

- Les frais de scolarité : 34 756 230 €.
- Les autres produits d'exploitation : 900 507 €.

Contributions financières sans contrepartie :

Elles comprennent essentiellement :

- La collecte de la taxe d'apprentissage : 162 813 €.

Autres produits non liés à la générosité du public

Ils comprennent essentiellement :

- Les autres produits (pensions facturées, excursions, aide loi FILLON...) : 2 475 669 €uros,
- Les produits financiers : 131 958 €uros.

Note 5.4 - Emplois de l'exercice**Frais relatifs aux missions sociales**

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux personnes handicapées,
- Bourses d'études.

Frais relatifs à la recherche de fonds

Les appels à la générosité du public ont été effectués à travers l'organisation de campagnes de communication.

Les frais de ces appels à la générosité peuvent être classés comme suit :

- Sous-traitance,
- Frais administratifs,
- Frais postaux et de télécommunication.

Frais de fonctionnement

Les frais généraux tels que l'entretien des locaux, les honoraires, les salaires et charges salariales sont intégrés dans le coût de la collecte à partir de la comptabilité analytique.

Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions s'élèvent à 628 676 €uros au 31 août 2023.

SAINT-YVES

Exercice clos le 31/08/2023

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/08/2023	31/08/2022	Ressources par origine	31/08/2023	31/08/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	118 569	150 439	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France			Dons manuels	1 076 992	615 795
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I	118 569	150 439			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	367 515	464 831			
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	367 515	464 831			
Frais de fonctionnement	91 549				
TOTAL EMPLOIS	577 633	615 270	TOTAL RESSOURCES I	1 076 992	615 795
Dot. aux prov. et dépréciations			Rep. sur prov. et dépréciations		
IV			II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice			Utilisat. des fonds dédiés anté.		
V			III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.	499 359	525	Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	1 076 992	615 795	TOTAL	1 076 992	615 795
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	571 177	570 652
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	499 359	525
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 070 536	571 177

Contributions Volontaires en nature	31/08/2023	31/08/2022		31/08/2023	31/08/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I			Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds					
II					
Contributions volontaires au fonctionnement					
III					
TOTAL			TOTAL		

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/08/2023	31/08/2022
Fonds dédiés en début d'exercice		
(-) Utilisation		
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		

NOTE 6 - Compte d'emploi annuel des ressources**Note 6.1 - Note explicative au compte d'emploi des ressources**

Le compte d'emploi des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 07/08/1991 modifiée par le règlement n° 2008-12 à la suite de l'avis n° 2008-08 du Conseil National de la Comptabilité du 03/04/2008 portant sur les organismes faisant appel à la générosité du public.

Ce règlement homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008 modifie la méthode d'établissement des comptes sociaux depuis le 1er janvier 2009 (première année d'application du CER).

Note 6.2 - Principes généraux d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources englobe strictement l'ensemble des ressources et des emplois relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et, d'autre part, les ressources présentées par origine.

Les emplois de l'exercice sont subdivisés de manière à faire apparaître la totalité des emplois de l'exercice et l'affectation par type d'emplois des ressources collectées auprès du public et consommées.

Le compte d'emploi annuel des ressources doit donner une image fidèle et transparente de l'information financière selon des bases communes et comparables à toutes les associations quelles que soient leurs modalités et conditions de financement.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour :

- Donner une information globale de l'ensemble des ressources collectées auprès du public,
- Expliquer l'affectation, par emploi, des seules ressources collectées auprès du public,
- Permettre un suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours.

Les ressources sont présentées selon la ventilation suivante :

- Ressources collectées auprès du public,
- Autres fonds privés,
- Subventions et autres concours publics,
- Autres produits.

Les emplois sont présentés selon la ventilation suivante :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Dans la rubrique "Missions sociales" sont recensées les dépenses des activités qui relèvent des statuts.

L'ASSOCIATION SAINT-YVES a pour objet "de soutenir et de développer, par tous les moyens légaux, l'enseignement supérieur libre [...] notamment en facilitant les études, les travaux et le séjour de leurs étudiants et de leurs maîtres, soit en créant, entretenant ou louant, pour les mettre à leur disposition, des locaux scolaires, soit en subventionnant des œuvres créées en leur faveur, soit en créant et gérant des maisons d'accueil pour les étudiants et leurs maîtres, soit de toute autre manière appropriée au but de l'Association".

Ainsi, sont présentées trois missions sociales :

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux personnes handicapées,
- Bourses d'études.

Dans le compte d'emploi sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs.

Note 6.3 - Tableau de passage du compte de résultat au CER

L'affectation des dépenses de l'Association dans le compte d'emploi est effectuée à partir de la comptabilité analytique.

Sous la rubrique "Missions sociales" sont rattachées les dépenses suivantes :

- Subventions et bourses versées aux associations étudiantes et aux étudiants,
- Frais engagés dans le cadre de l'accessibilité aux personnes handicapées (frais administratifs, coûts de transport, charges de personnel...).

Les frais de recherche de fonds, destinés à susciter des dons et legs, sont clairement distingués dans autres frais de communication.

Note 6.4 - Ressources collectées sur 2023 au compte de résultat

Les ressources de l'Association sont constituées à 72 % de frais de scolarité des étudiants et 18 % de subventions publiques. Les produits issus directement de la générosité du public ne représentent que 2 % des ressources globales.

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons manuels pour 1 076 992 €uros.

Subventions

Le montant des subventions perçues au titre de l'exercice 2023 s'élève à 8 393 655 €uros.

Note 6.5 - Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures

Le CER doit reprendre en reports à nouveau le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice. L'activité de collecte était bénéficiaire en 2022. Le report de l'exercice précédent est de 571 177 €uros.

Note 6.6 - Emplois de l'exercice**Frais relatifs aux missions sociales**

- Subventions et aides aux associations étudiantes,
- Accessibilité aux personnes handicapées,
- Bourses d'études.

Frais relatifs à la recherche de fonds

Les appels à la générosité du public ont été effectués à travers l'organisation de campagnes de communication.

Les frais de ces appels à la générosité peuvent être classés comme suit :

- Sous-traitance,
- Frais administratifs,
- Frais postaux et de télécommunication,
- Frais de fonctionnement : les frais généraux tels que l'entretien des locaux, les honoraires, les salaires et charges salariales sont intégrés dans le coût de la collecte à partir de la comptabilité analytique.

Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions sont de 628 676 € au 31 août 2023.

Note 6.7 - Affectation des emplois et des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2023

La colonne 5 du tableau reconstitue les ressources collectées auprès du public au cours de l'exercice (1 076 992 €).

La colonne 2 du tableau fait également apparaître les emplois au cours de l'exercice des seules ressources collectées auprès du public.

Le total de ces emplois s'élève pour l'exercice 2023 à 577 633 €.

Note 6.8 - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public

La colonne "Emploi par destination" comprend également la part des immobilisations brutes d'un montant significatif financées sur l'exercice par les ressources collectées auprès du public. L'activité de collecte ne permet pas de financer des investissements, le montant est nul.

Note 6.9 - Suivi des ressources collectées auprès du public

Le solde disponible des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à 1 070 536 €.